

CONSEIL D'ORIENTATION DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2017

Etaient présents :

Titre	Prénom	Nom	Institution
Présidence			
Monsieur	Jean-Pierre	GESSION	Président du Conseil d'Orientation
Ministères			
Monsieur	Denis	DESPREAUX	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Madame	Catherine	CHAZEAU GUIBERT	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Monsieur	Manuel	BOUARD	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
Madame	Nathalie	BERTHY	Ministère de l'Intérieur
Conférences			
Monsieur	Khaled	BOUABDALLAH	Conférence des Présidents d'Université
Monsieur	Yves	POILANE	Conférence des Grandes Ecoles
Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger			
Madame	Véronique	CHAMPIGNY	Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger
Représentants des associations d'étudiants			
Madame	Elisabeth	ABANDA AYISSI	UNEF
Monsieur	Alexis	HER	FAGE
Monsieur	Guillaume	ICHER	FAGE
Associations d'Etudiants			
Monsieur	Benjamin	NGONGANG	OSER L'AFRIQUE
Monsieur	Jean	RUSSO	IxESN
Monsieur	Etienne	DRAPEAU	IxESN

Campus France			
Madame	Béatrice	KHAIAT	Campus France
Monsieur	Thierry	VALENTIN	Campus France
Madame	Karine	MOUCHELIN	Campus France
Madame	Alia	LADJILI RODRIGUEZ	Campus France
Monsieur	Nabil	MSILTI	Campus France

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ORIENTATION
RELATIF AUX MODALITES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS ET CHERCHEURS ETRANGERS

CAMPUS FRANCE
14 décembre 2017

- Politique des Visas : Point sur la réglementation et ses applications
Nathalie Berthy - sous-direction des visas – Ministère de l'Intérieur
- Présentation du nouveau portail de validation du VLS –TS
- Plan étudiants – Point sur les interrogations en matière d'accueil des étudiants internationaux
- Les banques et les étudiants internationaux : pistes de réflexion au vu des difficultés rencontrées
- Bilan 2017 des actions Campus France en matière d'accueil

RELEVÉ DES ECHANGES

- Plan Etudiants – Point sur les interrogations en matière d'accueil des étudiants internationaux

L'ordre du jour du Conseil d'Orientation a été légèrement modifié pour tenir compte de l'actualité concernant la Loi sur l'orientation et la réussite des étudiants.

Plusieurs questions se posent :

Réforme des modalités d'accès dans le 1er cycle de l'enseignement supérieur :

- Question sur le calendrier. Les dates précises du calendrier de Parcours Sup ne sont pas encore connues mais les étapes de cette nouvelle procédure seront-elles compatibles avec le calendrier de la DAP (Demande d'Admission Préalable) et celui d'Etudes en France ?
- Questions sur les capacités d'accueil. Comment la définition des capacités d'accueil prend-elle en compte les étudiants internationaux ? Sont-ils comptés dans le quota hors région académique ?
- Question sur le classement des candidatures. Le classement des candidatures effectué par les établissements sera-t-il compatible avec le calendrier de candidature des étudiants internationaux qui n'auront que peu de temps pour la saisie de leurs vœux ?
- Questions sur les droits d'inscription. Les étudiants internationaux seront-ils soumis au même calendrier pour l'acquittement des droits d'inscription ? A quel stade de la procédure les frais d'inscription devront-ils être payés ? Dès la validation du vœu ou bien lors de l'inscription, à l'arrivée en France ? Si le paiement doit se faire à validation du vœu, comment seront prises en compte les difficultés de paiement à distance depuis certains pays ?
- Questions sur l'année de césure. Les étudiants internationaux pourront-ils bénéficier d'une prolongation de leur titre de séjour afin de bénéficier de cette mesure ? Les boursiers récurrents du gouvernement français auront-ils la possibilité de suspendre puis retrouver leur bourse ?
- Question sur la délivrance des visas. Quelles mesures pourraient être prises pour fluidifier et accélérer la délivrance du visa des étudiants qui auront été acceptés tardivement par leur établissement ?

Réforme des modalités de la couverture au titre de l'assurance maladie :

- Questions sur l'affiliation des étudiants étrangers. L'affiliation au régime général de la sécurité sociale sera-t-elle accessible à tous les étudiants internationaux quelle que soit la durée de leur séjour (donc aussi pour les séjours de moins de 3 mois), leur âge, notamment pour les plus de 28 ans, leur situation familiale ? La catégorie de visa sera-t-elle déterminante pour avoir accès au régime général de sécurité sociale ?
- Question sur les étudiants mineurs. Les étudiants étrangers mineurs non accompagnés de leurs parents pourront-ils être affiliés au régime général de la sécurité sociale ?
- Question sur la cotisation étudiante. Les Boursiers du Gouvernement Français étaient exonérés du paiement des frais d'affiliation à la sécurité sociale, seront-ils de la même façon exonérés de la cotisation étudiante ?

Extension de la garantie VISALE aux étudiants :

- Questions sur l'extension de VISALE aux étudiants étrangers. Conçu pour faciliter l'accès à un logement, ce dispositif fait fonction de « garant » pour l'étudiant qui ne peut se faire aider par un proche. Sera-t-il accessible aux étudiants internationaux à l'instar du dispositif CLE ? Un justificatif d'hébergement étant nécessaire à la délivrance du visa, le certificat d'éligibilité à ce dispositif sera-t-il délivré aux intéressés avant leur arrivée en France de manière à faciliter leur recherche d'hébergement ?

Comme le suggérait Khaled Bouabdallah, Président du Forum Campus France, ces questions complexes ont fait l'objet d'une Note jointe à ce compte-rendu et adressée par le Forum Campus France, la CPU, la CDEFI et la CGE le 20 décembre 2017 à Madame Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et à Monsieur Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères.

- Politique des Visas : Point sur la réglementation et ses applications
Nathalie Berthy - sous-direction des visas – Ministère de l'Intérieur

Justificatifs d'hébergement pour l'obtention des visas

Il n'existe pas de texte réglementaire précis sur les justificatifs d'hébergement à présenter dans le cadre d'une demande de visa, les instructions sont souples et stipulent simplement que le demandeur devra fournir « des informations sur la façon dont il entend se loger ». Ces instructions ont pour objectif de s'assurer que l'étudiant a réfléchi à la façon dont il allait se loger à son arrivée, des étudiants continuant à arriver en France sans avoir prévu d'hébergement.

Béatrice Khaiat relève les abus de certains consulats qui, par leurs exigences, démotivent les étudiants de certains pays qui préféreront renoncer à la France pour aller étudier ailleurs.

Madame Berthy nous suggère de faire connaître ces abus au Ministère dont le rôle est d'assurer une application uniforme de la règle.

Motivation des refus de visa

Depuis le 1er novembre 2016, les consulats ont l'obligation de motiver tous les refus de visas (cf doc en pièce jointe). Cette mesure a été prise pour protéger les espaces Campus France qui doivent pouvoir donner un avis sur le dossier qui leur a été soumis sans craindre de porter la responsabilité du refus de visa qui pourrait en découler.

Madame Berthy nous signale que ce formulaire est évolutif. Pour répondre à la demande de Monsieur Gesson, Mme Berthy nous confirme que des statistiques pourraient être faites sur les refus de visas.

A noter l'influence que peuvent avoir les relations qu'entretiennent les espaces CF avec les consulats sur le fonctionnement de la procédure.

Visas pour mineurs

Béatrice Khaiat interroge le Ministère sur les visas pour mineurs, beaucoup de pays souhaitant pouvoir scolariser des jeunes en France dès la classe de première (comme ça se fait ailleurs). Le Ministère de l'Intérieur est conscient de cette demande mais le visa pour mineurs scolarisés, qui prévoit la désignation d'un référent en France, reste un dispositif dérogatoire exceptionnel en raison des risques que ça représente.

Béatrice Khaiat déplore que la France se prive de ce marché alors que les pays anglo saxons accueillent plus facilement ces élites étrangères prêtes à payer cher.

Plateforme France-visas.gouv.fr

France-Visas, dont le déploiement a commencé au mois d'octobre, a plusieurs fonctions:

- C'est un portail web en 5 langues qui centralise toute l'information relative aux visas pour la France et remplace l'information générale qui figurait sur les sites internet des ministères et des ambassades et consulats ;
- C'est un assistant visas qui permet de savoir, en fonction de la situation du demandeur, quel visa lui sera délivré.
- Cette plateforme devrait permettre, à terme, de dématérialiser les demandes de visa et d'envoyer les pièces justificatives par scan (les consulats se gardant néanmoins le droit de demander des originaux par la suite). Les demandeurs ne se déplaceront plus pour faire leur demande mais uniquement pour le relevé d'empreintes. Cet outil ne sera pas disponible avant 2019 mais certains consulats comme le consulat de Tunis sont actuellement pilotes sur ce projet.
- Des réflexions sont également en cours sur la possibilité d'intégrer France visa dans Etudes en France et vice versa.

Visas et formations en alternance

Par l'intermédiaire d'un tweet, Pierre Van de Weghe (Université Rennes 1) interroge le Ministère sur la question des visas pour apprentissage.

Mme Berthy distingue les formations en alternance sous contrat de travail (non éligibles par les primo arrivants) et les formations qui ne sont pas sous contrat (éligibles par les primo-arrivants) :

- Les formations en alternance sous contrat de travail sont réservées aux étudiants séjournant en France depuis au moins 1 an.

Cf Article R5221-7 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [Décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 - art. 20](#)

« Par dérogation à l'article R. 5221-6, peut conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation relevant de la formation professionnelle tout au long de la vie l'étudiant étranger, titulaire du document de séjour visé au 7° de l'article R.5221-3 du présent code, à l'issue d'une première année de séjour »

- **En revanche, les formations en alternance qui ne sont pas sous contrat de travail sont éligibles aux primo-arrivants** (formations de boulanger, pâtissier, etc)

- [Présentation du nouveau portail de validation du VLS –TS](#)

Constat : 20% des étudiants ne font pas aujourd'hui les démarches de validation du VLS TS auprès de l'OFII.

Nouvelles procédures : une nouvelle procédure de validation en ligne du VLS TS devrait être mise en place au deuxième trimestre 2018.

L'étudiant devra effectuer les démarches de validation de son titre de séjour en ligne dans les trois mois après son arrivée. Il devra renseigner un certain nombre d'informations : numéro de visa, date de délivrance, motif du séjour, date d'entrée, situation familiale, adresse, etc. L'étudiant n'aura plus à présenter de justificatif de domicile.

La taxe de séjour pourra être payée en ligne ou achetée préalablement dans un bureau de tabac. Dans ce dernier cas, le numéro inscrit sur le timbre dématérialisé acheté au bureau de poste devra simplement être reporté sur la plateforme.

A l'issue de cette démarche, l'étudiant recevra un identifiant personnel et une confirmation de validation de titre de séjour qu'il devra imprimer.

- Les banques et les étudiants internationaux : pistes de réflexion au vu des difficultés rencontrées

Les étudiants internationaux rencontrent de plus en plus de difficultés à ouvrir un compte bancaire. Les raisons de ces blocages sont principalement :

- La durée du séjour (les banques sont de plus en plus réticentes à ouvrir un compte à un étudiant séjournant moins de 12 mois en France)
- Pays d'origine de l'étudiant
- Justificatif de domicile (les attestations d'hébergement faites par un ami ou par un membre de la famille autre que le conjoint, le père ou la mère ne sont plus acceptées par exemple)

Les banques, qui connaissent pourtant la procédure du droit au compte, se gardent souvent voire refusent de donner une attestation de refus d'ouverture de compte aux demandeurs qui, par conséquent, ne peuvent pas recourir à leur droit auprès de la banque de France.

Le Droit au compte bancaire

Article L.312.1 du code monétaire et financier

contacts: Info services publics: tel 3939

Toute personne résidant en France a droit à l'ouverture d'un compte bancaire avec accès aux services de base. Vous pouvez pourtant être confronté à un refus initial d'ouverture d'un compte de la part d'une banque. La banque doit vous remettre une lettre de refus qui vous permettra de faire appel à la Banque de France pour pouvoir ouvrir un compte. La banque peut se charger elle-même des formalités auprès de la banque de France.

- Bilan 2017 des actions Campus France en matière d'accueil

- Colloque de l'Accueil (16 mai 2017 - a réuni 212 personnes, représentant 136 établissements ou institutions et 49 villes) – en 2018 : le colloque pourrait se faire sur 1jour ½ et inclure des ateliers thématiques
- Vidéos de l'accueil (4 vidéos relatives à l'hébergement, à l'assurance maladie, travailler pendant ses études et le parcours à l'arrivée ont été créées et mises en ligne sur la chaîne youtube de Campus France ; une cinquième vidéo tutoriel sur la validation du titre de séjour sera mise en ligne dès que les nouvelles procédures de validation du VLSTS seront appliquées.
<https://www.youtube.com/user/ParisCampusFrance/videos>
- Ouverture des bureaux de Nice (à la Maison de l'Etudiant) et de Lille (à la ComUE)
- Création d'un guide d'accueil en partenariat avec les associations étudiantes
- Concours « Et toi ta rentrée? » - plus de 700 participants
- Campus France souhaite travailler plus étroitement avec les associations étudiantes. Témoignage de Benjamin NGONGANG de l'association « Oser l'Afrique » sur la participation de l'association au Forum Afrique destination Emploi – Nov 2017 –
- Un Repas en famille pour les fêtes de fin d'année – L'opération a pour objectif de permettre à des étudiants internationaux de partager un moment convivial avec une famille française pendant les fêtes de fin d'année. L'opération s'est élargie cette année à l'Alsace, Marseille, Aix en Provence et Toulouse.
- CF partenaire de la Nuit des Etudiants du Monde
- Nouveau site internet Campus France

- France Alumni

La plate forme France Alumni a été lancée en novembre 2014.

Chiffres clefs :

- 1 site international
- 89 sites pays ouverts
- + de 500 événements organisés par les différentes antennes
- 122 000 membres
- 2 000 partenaires dont 650 entreprises
- 31 plateformes en cours de construction
- plateforme multilingues: 34 langues

Un lien pourrait être créé entre cette plateforme, France visas et Etudes en France.

Yves Poilane suggère que soit effectuée une étude plus approfondie de la progression, en faisant notamment le lien entre l'évolution des chiffres et l'organisation d'événements. Y-a-t-il une progression plus forte dans les pays soumis à la procédure Etudes en France ?

Béatrice Khaiat déplore que nous n'ayons pas pu créer de synergie entre la plateforme Campus France et la plateforme des alumni de l'AEFE.

Benjamin Ngongang de l'association « Oser l'Afrique » souligne l'importance du pays où un étudiant effectue ses études pour son parcours personnel et professionnel futur.

- Bilan du BuddySystem d'IxESN

Le Buddy System permet de mettre en relation des étudiants internationaux avec des étudiants Français.

Chiffres clefs :

Année 2016 :

≈ 8 000 inscrits
≈ 3 500 binômes formés
135 nationalités
≈ 25 plateformes (1 hors FR)

Année 2017 :

13 500 inscrits
Plus de 5 000 binômes formés
149 nationalités
39 plateformes (2 hors ESN et 6 hors FR)

Soutien Erasmus+ :

- Septembre 2017 – Mai 2020
Soutien de la Commission européenne pour 3 ans, via le programme *Erasmus+ partenariat stratégique de l'enseignement supérieur*.
- Développement d'une nouvelle plateforme multiservices
- Construction d'outils de formations
- Dissémination de cet outil auprès des acteurs associatifs, universitaires et institutionnels impliqués sur l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux

IxESN exporte le buddy system en Europe en s'appuyant notamment sur les espaces CF et les établissements européens.

En France, ils sont présents dans 33 villes et souhaiteraient continuer à se développer. Campus France soutient financièrement le développement de cette plateforme par l'octroi d'une subvention annuelle.

- Questions diverses :

Chine

Yves Poilane note une chute du nombre d'étudiants chinois choisissant la France pour poursuivre leurs études.

Béatrice Khaiat relativise. Dans ce contexte global de croissance de la mobilité dans le monde, la stagnation chinoise, perçue comme un recul, n'est finalement qu'un recul relatif et non réel.

Le nouvel ambassadeur de France en Chine, conscient de cette stagnation, viendra rencontrer les établissements dans le cadre d'un café croissants prévu à CF le 5 mars prochain.

Il est question notamment de la création d'une école doctorale d'été qui inciterait les étudiants à venir en France. Devant la barrière de la langue, seuls 10000 étudiants chinois viennent en France alors qu'ils sont 90000 à aller en Angleterre.

Afrique

Denis Despreaux nous informe que suite à la visite du Président en Afrique, le Ministère s'est engagé à présenter un projet de doublement des formations en Afrique dans les 6 mois.

Pièces jointes :

- * Présentation power point du Conseil d'orientation
- * Modèle du formulaire de refus de visa remis par les consulats
- * Note du 20 décembre 2017 à l'attention de Madame Frédérique Vidal, Minsitre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Monsieur Jean-Yves Le Drian, Minsitre de l'Europe et des Affaires Etrangères
cosignée par le Forum Campus France, la CPU, la CDEFI, la CGE
sur la Loi sur l'orientation et la réussite des étudiants
- * Courrier d'accompagnement de cette Note



20171222 Courrier
d'accompagnement L'Réussite des étudiant



Note sur la LO



10_refus_LS_ETUDE
S.doc